



**CONDITIONS PARTICULIERES CEE PORTAIL 3^E TÊTE DE RESEAU.
EN FAVEUR DE LA REALISATION D'OPERATIONS D'ECONOMIES D'ENERGIE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF DES CEE**

Entre :

Monsieur Morgan Nevière, Ronin Solution, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gap sous le n° 794 432 104 dont le siège social est situé à 6 ch. de l'amitié Côte Chaude 05200 Embrun, faisant élection de domicile à 6 ch. De l'Amitié Côte Chaude 05200 Embrun représentée par Monsieur Morgan Nevière agissant en sa qualité de Responsable dûment habilité(e) à cet effet

ci-après désignée par « Tête de Réseau » ou « TDR », d'une part,

et

ELECTRICITE DE FRANCE, Société Anonyme, dont le siège social est situé à Paris 8ème, 22-30, avenue de Wagram, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° RCS Paris 552 081 317, faisant élection de domicile à 7 rue André ALLAR 13015 Marseille, représentée par **M Gérald COTINAUT**, agissant en qualité de Directeur Développement et Territoires de la DCR Méditerranée, dûment habilité(e) à cet effet,

ci-après par « EDF », d'autre part,

EDF et la TDR pouvant être dénommés collectivement « les Parties »

Préambule

Dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) tel que défini par le Code de l'énergie et pour répondre à ses propres obligations de CEE en qualité d'Obligé, EDF a développé divers mécanismes de partenariat avec les consommateurs d'énergie et/ou avec les entreprises qui réalisent des travaux d'efficacité énergétique afin d'obtenir les CEE associés en contrepartie d'aides financières. EDF a développé en particulier un programme de partenariat dématérialisé via son Portail 3spécialement adapté aux entreprises fédérées autour d'une tête de réseau, dénommé le Programme.

Dans ce contexte, les Parties constatent la convergence de leur intérêt et conviennent de ce qui suit.

Article 1 - Objet

Le présent document (ci-après « la Convention») a pour objet de définir les modalités de la collaboration entre EDF et la Tête de réseau afin de :

- **Pour la TDR** : Devenir une Tête de Réseau inscrite au Portail 3^E d'EDF permettant ainsi aux entreprises adhérente de son réseau de devenir des Partenaires du Portail 3^E afin de pouvoir inciter leurs clients à réaliser des opérations d'efficacité énergétiques éligibles aux CEE grâce au dispositif incitatif d'EDF. En contrepartie, pour chaque opération qui fera l'objet d'un Dossier conforme et finalisé dans le portail 3^E, la TDR, ainsi que l'entreprise d'une part et son client d'autre part, ouvriront chacun droit à une aide financière distincte et proportionnelle au volume des CEE générés, à verser par EDF.

Les entreprises adhérentes de la TDR pouvant être dénommées ci-après, « les Entreprises », ou « les Partenaires ».

- **Pour EDF** : Accueillir au sein de son Portail 3^E le réseau des entreprises adhérentes de la TDR , afin d'augmenter le nombre de Dossiers traités dans son Portail 3^E durant la 5^{ème} période de CEE (2022 à 2025), par voie de conséquence, d'augmenter le volume des demandes d'attribution de CEE sur son compte EMMY qu'elle dépose auprès des autorités compétentes.

La Convention et ses annexes listées ci-dessous constituent l'intégralité de l'accord des parties.

- Conditions Générales de Partenaire CEE Portail 3^E avec une Tête de Réseau. (CG)
- Annexe 1 : Description générale du Programme.
- Annexe 2 : Description du processus de saisie d'un Dossier dans le Portail 3^E par un Partenaire.
- Annexe 3 : liste des fiches disponibles dans le Portail 3^E.

La Convention, ses annexes et les Conditions Générales (CG) jointes en annexe constituent l'intégralité de l'accord des Parties. En signant la présente convention, la TDR déclare explicitement accepter les CG. En cas de contradiction, les stipulations de la Convention prévalent sur les CG. En outre, les termes avec une majuscule utilisés dans la Convention s'entendent selon les définitions prévues à l'article 1 ainsi qu'aux CG.

Article 2- Limites de volumes de CEE de la Convention.

L'ensemble des Dossiers CEE traités dans le cadre de la Convention doivent respecter les seuils inscrits au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1

Volume minimum par fiche CEE activée	50 MWhc
Volume Total (calculé sur la totalité de toutes les fiches activés)	500 GWhc

La Convention ne porte exclusivement que sur des opérations standardisées et des CEE classiques. EDF se réserve la possibilité en cours de validité de la Convention, de proposer à la TDR d'y ajouter la capacité de gérer également les CEE Précarité. Ce complément fera l'objet de négociations entre les Parties et de la signature d'un avenant avant son application.

En cas d'atteinte du volume maximum prévu ci-dessus et à défaut de proposition effectuée par EDF pour modifier ce plafond à la hausse conformément aux dispositions des CG, plus aucun Dossiers CEE ne sera accepté. La Convention prendra fin à l'issue de la réalisation de l'ensemble des obligations des Parties pour le traitement des Dossiers en cours.

Article 3 - Conditions financières.

L'ensemble des modalités et règles relatives aux aides financières sont décrites dans les CG.

Article 4 – Membre du Comité de pilotage de la Convention

Interlocuteur TDR :

Prénom et Nom : **Morgan NEVIERE**

Fonction : RESPONSABLE

Adresse : 6 ch. de l'amitié Côte Chaude 05200 Embrun

E-mail : morgan@roninsolution.fr

Interlocuteurs EDF :

Chargé de Relation Partenaire : **Laurent COULON**

Direction Services & Développement

EDF COMMERCE MEDITERRANEE

7 Rue André Allar

CS 30303

13344 MARSEILLE CEDEX 15

[REDACTED]@edf.fr

Tél. : 04 91 [REDACTED]

Tél. mobile [REDACTED]

A défaut :

Christophe MORDEFROY

Manager Commercial Partenariat & CEE Méditerranée

EDF COMMERCE MEDITERRANEE

Direction Développement et Territoires

1300, Avenue de l'aérodrome

CS 40045

84918 AVIGNON CEDEX 9

[REDACTED]@edf.fr

Tél. : 04 86 [REDACTED]

Tél. mobile [REDACTED]

Article 5 - Durée

La Convention prend effet à compter de sa date de signature par les Parties et prendra fin :

- le 31 décembre 2025 à 23h59 en correspondance avec la fin de la 5^{ème} période des CEE
- ou en cas d'atteinte du volume maximum prévu à l'article 2 selon les termes prévus à cet article.

La Convention sera le cas échéant prolongée par voie d'avenant en cas de prolongation officielle de la 5^{ème} période sous réserve que le volume maximum prévu à l'article 2 n'ait pas déjà été atteint.

Dans un délai de 2 mois avant son échéance, les Parties se rencontreront afin de déterminer ensemble les modalités d'une éventuelle nouvelle Convention de partenariat.

Conditions Particulières de partenariat CEE Portail 3^E avec une Tête de Réseau

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022

En tout état de cause, les Dossiers déjà engagés dans le Portail 3^E à la date d'expiration ou de résiliation de la Convention et qui auront été identifiés dans le cadre du Comité de Pilotage continueront de bénéficier des dispositions de la Convention.

Article 6 - Election de domicile

Pour l'exécution de la Convention, les Parties font élection de domicile en leur siège social respectif en tête des présentes.

Fait à Marseille, le 24/03/2023


En deux exemplaires originaux,

Pour la Tête de Réseau

M. Morgan NEVIERE

Pour EDF

M. Gérald COTINAUT

 Morgan Nevire Caratanasis
6 ch de l'amitié
05200 Esbrun
Siret 7923210400022
morgan@roninsolution.fr

Active	FICHE ACTIVE DANS LE PORTAIL : UTILISABLE POUR NOUVEAU DOSSIER
Active	FICHE ACTIVE SOUS CONDITION : UTILISABLE POUR NOUVEAU DOSSIER
Attention	Fiche étant ou allant faire l'objet d'une mise à jour réglementaire ou suspendu
LISTE DES FICHES OPERATION CEE ET SITUATION DANS LE PORTAIL 3E	
N° de référence	Opération
AGRI-EQ-101	Module d'intégration de température installé sur un ordinateur climatique
AGRI-EQ-102	Double écran thermique
AGRI-EQ-104	Écrans thermiques latéraux
AGRI-TH-101	Dispositif de stockage d'eau chaude de type « Open Buffer »
AGRI-TH-103	Pré-refroidisseur de lait
AGRI-TH-104	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid hors tank à lait
AGRI-TH-105	Récupérateur de chaleur sur tank à lait
AGRI-TH-118	Double tube de chauffage pour serres
AGRI-TH-119	Système de déshumidification avec air extérieur
AGRI-UT-101	Moto-variateur synchrone à aimants permanents
AGRI-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
AGRI-UT-103	Système de régulation sur groupe froid permettant d'avoir une basse pression flottante
AGRI-UT-104	Système de régulation sur groupe froid permettant d'avoir une haute pression flottante
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures
BAR-EN-101_CP	Isolation de combles ou de toitures valorisation coup de pouce
BAR-EN-102	Isolation des murs
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher
BAR-EN-103_CP	Isolation de plancher coup de pouce
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses
BAR-EQ-110	Luminaires à module LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes
BAR-SE-104	Réglage des organes d'équilibrage d'une installation de chauffage à eau chaude
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique
BAR-TH-106_CP	Chaudière individuelle à haute performance énergétique
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique
BAR-TH-107-SE	Chaudière collective haute performance avec contrat assurant la conduite de l'installation
BAR-TH-117	Robinet thermostatique
BAR-TH-118	Système de régulation par programmation d'intermittence
BAR-TH-121	Système de comptage individuel d'énergie de chauffage
BAR-TH-123	Optimiseur de relance en chauffage collectif
BAR-TH-125	Système de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance
BAR-TH-125 V 36.3	Système de ventilation double flux autoréglable ou modulé à haute performance
BAR-TH-127	Ventilation mécanique contrôlée simple flux hygroréglable
BAR-TH-129	Pompe à chaleur de type air/air
BAR-TH-130	Surperformance énergétique pour un bâtiment neuf
BAR-TH-137	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur
BAR-TH-137_CP	Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur
BAR-TH-148	Chauffe-eau thermodynamique à accumulation
BAR-TH-158	Emetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées
BAR-TH-158_CP	Emetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
BAR-TH-161	Isolation de points singuliers d'un réseau
BAR-TH-163_CP	Conduit d'évacuation des produits de combustion
BAT-EN-101	Isolation de combles ou de toitures
BAT-EN-102	Isolation des murs
BAT-EN-103	Isolation d'un plancher
BAT-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
BAT-EN-107	Isolation des toitures terrasses
BAT-EQ-124	Fermeture des meubles frigorifiques de vente à température positive

N° de référence	Opération
BAT-EQ-127	Luminaire d'éclairage général à modules LED
BAT-EQ-133	Systèmes hydro-économiques (France métropolitaine)
BAT-TH-102	Chaudière collective haute performance énergétique
BAT-TH-102-CP	Chaudière collective à haute performance énergétique
BAT-TH-112	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone
BAT-TH-113-CP	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau
BAT-TH-116	Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire
BAT-TH-125	Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-126	Ventilation mécanique double flux avec échangeur à débit d'air constant ou modulé
BAT-TH-127	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
BAT-TH-127-CP	Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur
BAT-TH-134	Système de régulation sur groupe froid permettant d'avoir une haute pression flottante
BAT-TH-139	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid
BAT-TH-140-CP	Pompe à chaleur à absorption de type air/eau ou eau/eau.
BAT-TH-141-CP	Pompe à chaleur à moteur gaz de type air/eau
BAT-TH-145	Système de régulation sur groupe froid permettant d'avoir une basse pression flottante
BAT-TH-146	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire
BAT-TH-154	Récupération instantanée de chaleur sur eaux grises
BAT-TH-155	Isolation de points singuliers d'un réseau
BAT-TH-156	Free-cooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid pour climatisation
BAT-TH-157-CP	Chaudière biomasse collective
IND-UT-129	Presse à injecter toute électrique ou hybride IND-UT-129
IND-BA-110	Déstratificateur ou brasseur d'air
IND-BA-116	Luminaire à modules LED
IND-BA-116	Luminaire à module LED
IND-BA-117	Chauffage décentralisé performant
IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur moteur asynchrone
IND-UT-103	Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air
IND-UT-104	Economiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
IND-UT-105	Brûleur micro-ondulant sur chaudière industrielle
IND-UT-112	Moteur Haut rendement de classe IE2
IND-UT-113	Système de condensation frigorifique à haute efficacité
IND-UT-114	Moto-variateur synchrone à aimants permanents
IND-UT-115	Système de régulation sur groupe froid permettant d'avoir une basse pression flottante
IND-UT-116	Système de régulation sur groupe froid permettant d'avoir une haute pression flottante
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid
IND-UT-118	Brûleur avec dispositif de récupération de chaleur sur un four industriel
IND-UT-120	Compresseur d'air basse pression à vis ou centrifuge
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers
IND-UT-122	Sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération
IND-UT-123	Moteur premium de classe IE3
IND-UT-124	Séquenceur électronique pour le pilotage d'une centrale de production d'air comprimé
IND-UT-125	Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur
IND-UT-129	Presse à injecter toute électrique ou hybride
IND-UT-130	Condenseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur
IND-UT-131	Isolation des parois planes
IND-UT-132	Moteur asynchrone de classe IE4
IND-UT-133	Système électronique de pilotage d'un moteur électrique avec récupération d'énergie
IND-UT-135	Free-cooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés
RES-CH-104	Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment résidentiel
RES-CH-106	Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur
RES-CH-107	Isolation de points singuliers sur un réseau de chaleur
RES-EC-101	Système de régulation de tension en éclairage extérieur
RES-EC-102	Système de maîtrise de la puissance réactive en éclairage extérieur
RES-EC-103	Système de variation de puissance en éclairage extérieur
RES-EC-104	Rénovation d'éclairage extérieur
TRA-EQ-103	Télématique embarquée pour le suivi de la conduite d'un véhicule
TRA-EQ-104	Lubrifiant économiseur d'énergie pour véhicules légers
TRA-EQ-113	Lubrifiant économiseur d'énergie, véhicules de transport de personnes ou de marchandises
TRA-EQ-115	Véhicule de transport de marchandises optimisé
BAT-TH-145	Système de régulation sur un groupe froid basse pression flottante (France métropolitaine)